



Club Olympique Pacéen
Section football

Charte de bonne conduite pour les parents de joueurs mineurs

| | | | | | |
|----------------------------------|------------------------------|---------------------------|------------------------------|-------------------------------|--------------------------------|
| C. | O. | P. | A. | C. | E. |
| C omportement respectueux | O uverture aux autres | P laisir collectif | A pprentissage du jeu | C onvivialité partagée | E ngagement responsable |

J'inscris mon enfant au CO PACE pour pratiquer le football dans une catégorie de jeunes de 5 à 18 ans. C'est une structure associative de plus de 700 licenciés, qui fonctionne grâce au concours de dirigeants bénévoles et de deux éducateurs salariés.

Les principes du club

1. J'apprends à mon enfant à respecter les règles de vie du club, sur et en dehors du terrain, à gagner et à perdre dans le respect de ses coéquipiers, de ses adversaires, des dirigeants et éducateurs, des arbitres ainsi que du matériel et des locaux mis à sa disposition.
2. Je m'engage à assurer dans la catégorie de mon enfant au moins 3 transports durant la saison.
En cas de refus, ou de non-participation constatée, le club encaissera le chèque de caution fourni lors de l'inscription, sans recours ni contestation de ma part.
3. Je m'engage à donner, en toute circonstance, une bonne image du club.
4. Par respect pour ses coéquipiers et ses dirigeants, je préviens le responsable de l'équipe et/ou de la catégorie, de l'éventuelle absence de mon enfant, au minimum 48h. avant son match.
5. Dans la mesure de mes possibilités, je viens voir et encourager mon enfant, sans interférer avec le dirigeant de l'équipe et en restant en dehors du terrain.
6. Dans la mesure de mes possibilités, je participe aux moments de convivialité et aux différentes actions organisés par le club en me rendant disponible ou en trouvant une autre forme de participation (sponsoring, réalisation de gâteaux...)
7. Le club n'étant pas une garderie, celui-ci décline toute responsabilité lorsque je ne viens pas chercher mon enfant à l'heure prévue, lorsque mon enfant rentre à la maison par ses propres moyens, ou lorsque je dépose mon enfant sur le parking, et non dans l'enceinte du club.
8. Je m'engage à respecter les principes de cette charte de bonne conduite.
En cas de manquement grave, une commission de discipline interne pourra sanctionner ou exclure mon enfant de manière temporaire ou définitive, sans que cette décision ouvre droit au remboursement de la cotisation versée.

A, le Signature(s) :